

Voleurs

« *There are two times in a man's life when he should not speculate: when he can't afford it and when he can.* »*

Mark Twain (*Following the Equator, Pudd'nhead Wilson's New Calendar*)

Le Témoin gaulois n'a que mépris pour le fatras diafoiresque qu'on nomme économie. La science qui à ses yeux serait digne de ce nom chercherait d'abord à connaître les conditions matérielles dans lesquelles un être humain peut vivre dignement et s'épanouir autant que sa nature le permet, ensuite par quels moyens assurer à tous ces conditions¹. Et s'il se permet aujourd'hui de parler de la Bourse, ce n'est pas afin de réfléchir à ses mécanismes, mais pour dénoncer les discours mensongers qui tentent de la réhabiliter aux yeux des Français.

Car, c'est un fait, elle n'est pas populaire en ce vieux pays, et tous les efforts de nos gouvernements ne feront pas de Paris une place financière sérieuse : les médias étrangers ne mentionnent pas ses cours, ce n'est qu'une place provinciale. On ne peut pas dire qu'elle n'a pas bonne presse : elle a les moyens de se la payer. Mais les Français ne l'aiment pas, pour de bonnes et de mauvaises raisons. C'est un peu la faute à Balzac (*La Maison Nucingen*, etc.), un peu la faute à Hugo qui lui reprochait à juste titre de soutenir « Napoléon le Petit » (« *M. Louis Bonaparte a réussi. Il a pour lui désormais l'argent, l'agio, la banque, la bourse, le comptoir, le coffre-fort, et tous ces hommes qui passent si facilement d'un bord à l'autre quand il n'y a à enjamber que de la honte.* ») mais ce grand bourgeois prévoyant a

* « Il y a deux moments dans la vie d'un homme où il ne devrait pas spéculer : quand il ne peut pas se le permettre et quand il le peut. »

1 Il semble que certains économistes commencent à y songer, voir Piketty.

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours

placé deux millions de francs en actions à Bruxelles ; c'est surtout la faute à Émile Zola (*L'Argent*, 1891) qui puise ses informations dans le *Manuel du Spéculateur à la Bourse* (1856) de Proudhon. Il fut d'ailleurs précédé par un vaudeville en un acte et un tableau de Jean-François-Alfred Bayard, *Monsieur Gogo à la Bourse* (1839) et le personnage de l'affairiste Robert Macaire, né sur le Boulevard du Crime dans *L'Auberge des Adrets* (pièce créée en 1821 et rendue célèbre par l'interprétation de Frédéric Lemaître en 1832, lequel a également joué le personnage de Monsieur Gogo, tous deux caricaturés par Daumier dans *Le Charivari*, série *Les Robert Macaire* (1836-1838) reprise en 1854². Une piqûre de rappel nous a été administrée à la suite de divers scandales récents par le cinéma américain (qui, contrairement au nôtre, ne craint pas de traiter de sujets d'actualité) auquel plusieurs auteurs français ont emboîté le pas : l'opérateur de marchés Jean-Manuel Rozan (*Le Fric*, Michel Lafon, 1992) qui traite la Bourse française de « jungle sur le plan légal », le trader Marc Fiorentino (*Un trader ne meurt jamais*, Paris, Robert Laffont, 2008) et la journaliste Claire Germouty soi disant aidée par un banquier dissimulé sous le pseudonyme de Crésus (*Confessions d'un banquier pourri*, Fayard, 2009)³

On pourrait invoquer une autre raison à ce désamour : le passé catholique de la France a durablement marqué nos mentalités, avec la honte de l'argent (qui n'exclut ni l'esprit de lucre, ni l'avarice) et qui pourrait expliquer la tradition littéraire qu'on vient d'évoquer. J'ai raconté ailleurs combien je fus surpris, aux obsèques de ma belle-sœur, de retrouver le geste pudique de la

2 Voir l'article de Bellet Roger : [La Bourse et la littérature dans la seconde moitié du XIXe siècle](#). In : *Romantisme*, 1983, n°40. L'argent. pp. 53-64.

3 Voir [La fiction d'affaires, une source pour l'histoire du temps présent](#) (Tania Régin, in *Belphégor*, 13/01/2015)

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours

quête chez nos paysans : « tandis qu'à la synagogue les fidèles déposent ostensiblement leur aumône, petite pièce ou gros billet, du bout des doigts, à l'église on cache soigneusement son obole dans la main fermée qui ne s'entrouvre qu'à regret, sans permettre à quiconque d'en deviner la valeur. » Ce passé s'éloigne, sans doute, mais les mentalités évoluent si lentement qu'on les croirait immuables. Mais la vraie raison, c'est qu'à diverses reprises les Français ont été fort échaudés par la spéculation, et que, contrairement à ce que disait un vieux maréchal félon que l'issue de l'Affaire Dreyfus avait laissé inconsolable, et qui s'en est cruellement vengé, les Français n'ont pas « *la mémoire courte* ». Que l'on veuille bien m'excuser de prendre encore une fois un exemple dans l'histoire de ma famille. Ma grand-mère paternelle, couturière de son état, au terme d'une vie de travail et de privations marquée par des économies sordides placées en actions a laissé à ses héritiers « des Emprunts russes (500 F. 1909 de l'État russe, 500 F. 1914 des chemins de fer Moscou – Kiev et 500 F. de la Banque russo-asiatique) qui furent remboursés... 1648 Francs, intérêts compris, le 15 novembre 2000. [...] Mais il y avait encore l'Emprunt industriel du gouvernement de la république chinoise (500 F. 1914), une action de 100 dollars de la Brazil Railway Company du 13 octobre 1910, et une autre de 100 F. 1928 de la Cie Générale de Thakek (Laos-Indochine) » Ces prêts à fonds perdus ne s'élevaient donc qu'à un peu plus de 2 500 francs de l'époque, somme à coup sûr modeste, intraduisible en euros, mais considérable pour de pauvres gens. La mémoire familiale a si bien enregistré et magnifié la leçon qu'aucun descendant de cette spéculatrice avisée ne s'est plus risqué dans des « placements à risque ». Mais revenons à la manœuvre en cours.

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours

Il se passe des choses étranges en ce royaume de France. Mon quartier – et ce n'est sûrement pas le seul – offre des dizaines de commerce où l'on ne vend rien parce qu'on n'a rien d'utile⁴ ou de beau à proposer, tandis qu'on ne trouve plus ni charcutier digne de ce nom, ni horloger, ni artisan, ni bien d'autres fournisseurs indispensables : les loyers exorbitants imposés par les banques, grandes acheteuses de fonds de commerce, les charges et les impôts en sont venus à bout, réduisant au chômage ou à la retraite anticipée et souvent misérable une foule de travailleurs qualifiés et utiles. Ce n'est pas le problème de la Cour des comptes, qui ne craint pourtant pas de sortir de son rôle pour se mêler de politique, comme si elle n'avait rien d'autre à faire. La presse vient discrètement et presque sans commentaires, de faire état, d'un étrange « *rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), organisme associé à la Cour des comptes* »⁵, héritier de feu le Conseil des impôts, qui propose d'« *abaisser les plafonds de versement des livrets d'épargne réglementée (LA, LDD, PEL, LJ)* » c'est-à-dire de ces « placements sans risques » qui ont la faveur des Français pour les raisons qu'on vient de voir. Le motif en est que la fiscalité est « plus favorable à l'épargne non risquée qu'à l'épargne risquée ». Il faudrait abaisser les plafonds de ces livrets populaires pour trois raisons au moins :

1. « *le niveau actuel semble excéder celui de l'épargne de précaution* », estimé à deux ou trois mois de salaire, soit 15.300 € pour le Livret A et 6.000 € pour le LDDS : la plupart des citoyens apprécieront ce que représente un mois de salaire pour ces experts.

4 Et qui pourtant survivent, par quel prodige ? On songe au blanchiment d'argent, mais le fisc n'a plus d'inspecteurs pour y aller voir.

5 La [composition](#) de cette excroissance de la Cour des comptes laisse rêveur mais explique ses orientations : le MEDEF se plaint de l'absence des entreprises, les autres syndicats et acteurs de la vie économique ne se sont même pas aperçus de la leur !

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours

2. la Caisse des dépôts et consignation, dépositaire de ces placements, est peu sollicitée par les HLM, qui ne paraissent pas désireux de construire. Étant donné les besoins criants de logements, des naïfs pourraient croire qu'il faut alerter les pouvoirs, afin qu'ils réveillent les organismes en question et leur rappellent cette urgence. Ce n'est pas l'avis de nos « sages », qui concluent :
3. cet argent, qui n'est pas employé à construire, est prêté aux collectivités, au détriment des banques. Il faut donc obliger l'épargne populaire à venir au secours des entreprises en se risquant dans des placements n'offrant aucune sécurité. Sous entendu : les banques, qui ne s'intéressent plus aux entreprises, ont besoin de placements sans risques afin de jouer à faire des bulles, exercice qui n'engage à rien depuis que les contribuables règlent la facture quand elles éclatent.

Dans ce rapport, la Cour des comptes fait bien d'autres propositions⁶ pour obliger ces cochons de mauvais citoyens à lâcher leurs économies dans des circuits hasardeux dont de plus habiles qu'eux sauront tirer profit. On dit au Témoin gaulois : « Ne prends pas ce texte à cœur, personne n'en tient compte ! » Dans ce cas, engageons nos gouvernants à investir dans les entreprises ce qu'ils gaspillent dans l'entretien de ces conseillers inutiles que les médias désignent sous le nom de « sages », et qui ne sont que des courtisans au service du capitalisme sauvage. Il est louable et spectaculaire de réduire le nombre des parlementaires, mais il serait autrement rentable de couper toutes les branches inutiles de l'appareil d'État.

Lundi 5 février 2018

6 Si la question vous intéresse, reportez-vous [au rapport lui même](#).